



# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

## **NUMERO SPECIAL**

**DIRECTION ACADÉMIQUE DES SERVICES DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE D'INDRE-ET-LOIRE**

**Composition de la commission d'appel  
de fin de seconde générale et technologique**

**PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST**

**Délégation de signature**

**16 juin 2015**

# **SOMMAIRE**

## **DIRECTION ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE D'INDRE-ET-LOIRE**

- ARRÊTÉ portant composition de la commission d'appel de fin de seconde générale et technologique
- ARRÊTÉ portant composition de la commission d'appel de fin de seconde générale et technologique

### **PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST**

ARRÊTÉ n°15-114 donnant délégation de signature à M. Michel JAU, Préfet de la région  
Centre-Val-de-Loire, Préfet du Loiret

ARRÊTÉ modificatif n°15-115 donnant délégation de signature à M. Michel JAU, Préfet de la région  
Centre-Val-de-Loire, Préfet du Loiret

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Direction académique  
d'Indre-et-Loire

---

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des Services  
de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Division des Elèves

- VU** les articles D 331-23 à D 331-45 du Code de l'éducation ;  
**VU** l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;  
**VU** l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La composition de la commission d'appel de fin de seconde générale et technologique est la suivante :

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :**

**MEMBRES TITULAIRES**

Le Président : Monsieur Vincent CALENTIER, Proviseur du lycée Balzac de Tours, représentant du Directeur académique des Services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Monsieur Lionel JEANJEAU  
Proviseur-adjoint du lycée Jean Monnet de Joué-lès-Tours

Monsieur Patrice MINIERE  
Proviseur-adjoint du lycée professionnel Martin Nadaud de Saint-Pierre-des-Corps

Madame Valérie MORICHON  
Conseillère Principale d'Education du lycée Vaucanson de Tours

Madame Pascale CIABRINI  
Directrice des Centres d'Information et d'Orientation de Loches et Joué-lès-Tours

Monsieur Romain COUNIOUX  
Professeur de mathématiques du lycée Paul Louis Courier de Tours

Monsieur Jean-Claude FERREIRA  
Professeur de sciences de l'ingénieur du lycée Vaucanson de Tours

Madame Sonia BOUFFORT  
Professeur d'histoire-géographie du lycée Balzac de Tours

**REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :**

**MEMBRES TITULAIRES (3)**

Madame Nathalie BONNIER, FCPE  
Madame Marie-Christine BAILLY, FCPE  
Madame Géraldine LIMET, FCPE

**MEMBRES SUPPLEANTS (3)**

**ARTICLE 2** : La commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Docteur RICCIO-LEVEQUE, médecin de santé - CMS Jules Verne - Tours

Madame Maud GUILLOCHON, assistante sociale scolaire – Collège La Rabière – Joué-lès-Tours

**ARTICLE 3** : Les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 17 juin 2015.

**ARTICLE 4** : Le Secrétaire Général de la direction académique d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURS, le 15 juin 2015

Pour le Recteur et par délégation,  
Le Directeur académique des services de  
l'Education nationale d'Indre-et-Loire par intérim,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabrice GERARDIN', written over a horizontal line.

Fabrice GERARDIN

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Direction académique  
d'Indre-et-Loire

---

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des Services  
de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Division des Elèves

- VU** les articles D 331-23 à D 331-45 du Code de l'éducation ;  
**VU** l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;  
**VU** l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La composition de la commission d'appel de fin de seconde générale et technologique est la suivante :

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :**

**MEMBRES TITULAIRES**

Le Président : Monsieur Jean-Luc POTEL, Proviseur du lycée Léonard de Vinci à Amboise, représentant du Directeur académique des Services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Madame Laurence TROUDE  
Proviseur-adjoint du lycée Grandmont de Tours

Monsieur Stéphane DECHARTRE  
Proviseur-adjoint du lycée professionnel Bayet de Tours

Madame Fanny GEMIGNANI  
Conseillère Principale d'Education du lycée Alfred de Vigny de Loches

Madame Françoise POTIER  
Directrice du Centre d'Information et d'Orientation de Tours

Monsieur Laurent LOPEZ  
Professeur de mathématiques du lycée Choiseul de Tours

Madame Cécile OPPENCHAIM  
Professeur de lettres du lycée Grandmont de Tours

Monsieur Jean-Luc TINTORRI  
Professeur d'histoire-géographie du lycée Léonard de Vinci à Amboise

**REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :**

**MEMBRES TITULAIRES (3)**

Madame Sophie CHOLLET-GERVAIS, FCPE  
Madame Eloïse HEBERT-DESAMBLANC, FCPE  
Madame Gilberte CHOUFFOT, FCPE

**MEMBRES SUPPLEANTS (3)**

**ARTICLE 2** : La commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Docteur RICCIO-LEVEQUE, médecin de santé - CMS Jules Verne - Tours

Madame Marie-Christine HENRY, assistante sociale scolaire – Collège Jean Zay - Chinon

**ARTICLE 3** : Les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 17 juin 2015.

**ARTICLE 4** : Le Secrétaire Général de la direction académique d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURS, le 15 juin 2015

Pour le Recteur et par délégation,  
Le Directeur académique des services de  
l'Education nationale d'Indre-et-Loire par intérim,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabrice GERARDIN', written over a horizontal line.

Fabrice GERARDIN



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE  
SÉCURITÉ OUEST

**ARRETE**

**N° 15-114**

*donnant délégation de signature*

*à Monsieur Michel JAU  
Préfet de la région Centre-Val de Loire ,  
Préfet du Loiret*

LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST  
PREFET DE LA REGION BRETAGNE  
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

VU le code de la défense, notamment son article R 1311.23 ;

VU le décret n°2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

VU le décret n°2010-225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité, aux états majors interministériels de zone de défense et de sécurité, aux délégués et correspondants de zone de défense et de sécurité et à l'outre-mer ainsi que certaines dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration de la police et certaines dispositions du code de la santé publique ;

VU le décret du 14 juin 2013 nommant Monsieur Patrick STRZODA, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 8 novembre 2012 nommant Madame Françoise SOULIMAN, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 18 septembre 2014 portant nomination de Monsieur Michel JAU, préfet de la région Centre-Val de Loire , préfet du Loiret ;

Considérant l'absence simultanée de Monsieur Patrick STRZODA, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine et de Madame Françoise SOULIMAN, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, **le lundi 15 juin 2015**

**ARRETE**

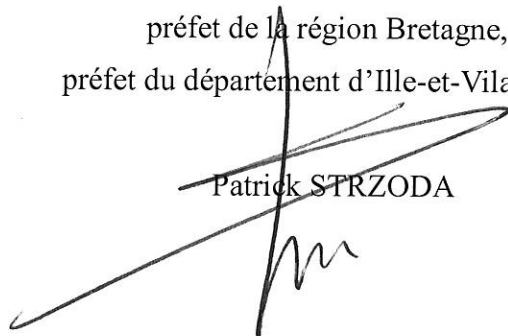
**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – La suppléance du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest est assurée par **Monsieur Michel JAU**, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, **le lundi 15 juin 2015** ;

**ARTICLE 2** – Le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des préfectures des vingt départements de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Rennes, le

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest,  
préfet de la région Bretagne,  
préfet du département d'Ille-et-Vilaine,

Patrick STRZODA

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'Patrick STRZODA'. The signature is fluid and cursive, with a prominent vertical stroke and a long horizontal stroke extending to the left.





Liberté + Égalité + Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE  
SÉCURITÉ OUEST

**ARRETE MODIFICATIF**

N° *15-115*

*donnant délégation de signature*

*à Monsieur Michel JAU  
Préfet de la région Centre-Val de Loire,  
Préfet du Loiret*

LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST  
PREFET DE LA REGION BRETAGNE  
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

VU le code de la défense, notamment son article R 1311.23 ;

VU le décret n°2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

VU le décret n°2010-225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité, aux états majors interministériels de zone de défense et de sécurité, aux délégués et correspondants de zone de défense et de sécurité et à l'outre-mer ainsi que certaines dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration de la police et certaines dispositions du code de la santé publique ;

VU le décret du 14 juin 2013 nommant Monsieur Patrick STRZODA, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 8 novembre 2012 nommant Madame Françoise SOULIMAN, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 18 septembre 2014 portant nomination de Monsieur Michel JAU, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret ;

Considérant l'absence simultanée de Monsieur Patrick STRZODA, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine et de Madame Françoise SOULIMAN, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, **le lundi 15 juin 2015**

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – La suppléance du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest est assurée par **Monsieur Michel JAU**, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, **le lundi 15 juin 2015** ;

**ARTICLE 2** – Le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des préfectures des vingt départements de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Rennes, le **12 JUIN 2015**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest,  
préfet de la région Bretagne,  
préfet du département d'Ille-et-Vilaine,

  
Patrick STRZODA

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *02 47 64 37 37*

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs et consultation RAA :

Site Internet : *http://www.indre-et-loire.gouv.fr*

Adresse postale :

*PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE 37925 TOURS CEDEX 9*

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Directeur de la publication : Jacques LUCBEREILH, secrétaire général de la Préfecture.

Dépôt légal : *16 juin 2015*